

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le  
JEUDI 27 DECEMBRE, à 17 H 30, le Conseil Municipal de  
Saint-Denis s'est assemblé en SIXIEME SEANCE, dans la salle  
des délibérations, après convocation légale, sous la pré-  
sidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de  
SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Maurice  
CHANE.KUNE - Antoine APACOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE -  
Maxime RIVIERE - Jean Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - André  
LICHARDY - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard  
LAURET - Jean Claude MONDON - Jean Marc NATIVEL - Jack  
AFFEJEE - Mme Janine POUNY - Mme Eléopold JASMIN - Mme  
Valère ROCHE - MM. Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN  
MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Antoine PICARD -  
Gérard LEFEVRE - Alexandre DE BALBINE - Yvon HO.POON.SUNG.

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS.....	par M. Marcel HOARAU
M. Aristide PAYET.....	par M. Marc GERARD
M. Raymond NANDO.....	par M. Antoine APAVOU
M. PATEL Issop.....	par M. Herfort CADET
M. Henry ATECTAM.....	par M. Frantz FONTAINE
M. Paul MAINGARD.....	par M. DE BALBINE
M. Fred K/BIDI.....	par M. CHANE.KUNE
M. Philippe NATIVEL.....	par M. Auguste LEGROS
Mme KICHENIN.....	par M. Eric BOYER

NOTA - LE MAIRE

certifie que le  
compte-rendu de  
cette délibération

a été affiché à  
la porte de la  
Mairie de Saint-  
Denis le 28 décembre

1979, et que le  
nombre de con-  
seillers pré-  
sents a été de  
28 sur 40 en  
exercice.

Les autres Conseillers étaient absents et non  
excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux  
actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de  
l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation  
municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'ar-  
ticle 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un Secrè-  
taire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD  
ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour  
remplir les fonctions qu'il a acceptées.

LE MAIRE,

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :